



TARIFICATION DES HONORAIRES

(à compter du 01/10/2019)

A la charge du vendeur

Barème réservé aux particuliers dans le cadre de dossier courant

BIEN A USAGE D'HABITATION, TERRAIN A BATIR, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Pour un prix de vente

- | | |
|----------------------------------|--------------------------|
| - Inférieur à 100 000 € : | 7 000 TTC |
| - Entre 100 001 € et 180 000 € : | 9 000 TTC |
| - Au-delà de 180 001 € | 5 % TTC du prix de vente |

PARKING OU BOX

- | | |
|-------------|------------|
| - Forfait à | 2500 € TTC |
|-------------|------------|

ESTIMATION

Avis de valeur : suivant vacation horaire et type de déplacement incluant, déplacement, secrétariat et débours divers :
à Partir de 90 € HT

Rapport d'expertise : sur devis en fonction du dossier

LOCATION

A la charge du bailleur : 100 € TTC de frais d'entremise

Frais de visite, étude dossier et rédaction de bail : 10 €/m²

Frais d'état des lieux : 3 €/m²

A la charge du locataire :

Frais visite, étude dossier et rédaction de bail : 10 €/m²

Frais d'état des lieux : 3 €/m²